

## MANUTENTION de PERSONNES à MOBILITÉ RÉDUITE

Durée : 7 heures (1 jour)

Modalité pédagogique : **Présentiel** – 6 à 8 stagiaires/groupe

Public : **Salariés dont l'activité comporte des manutentions de personnes à mobilité réduite**

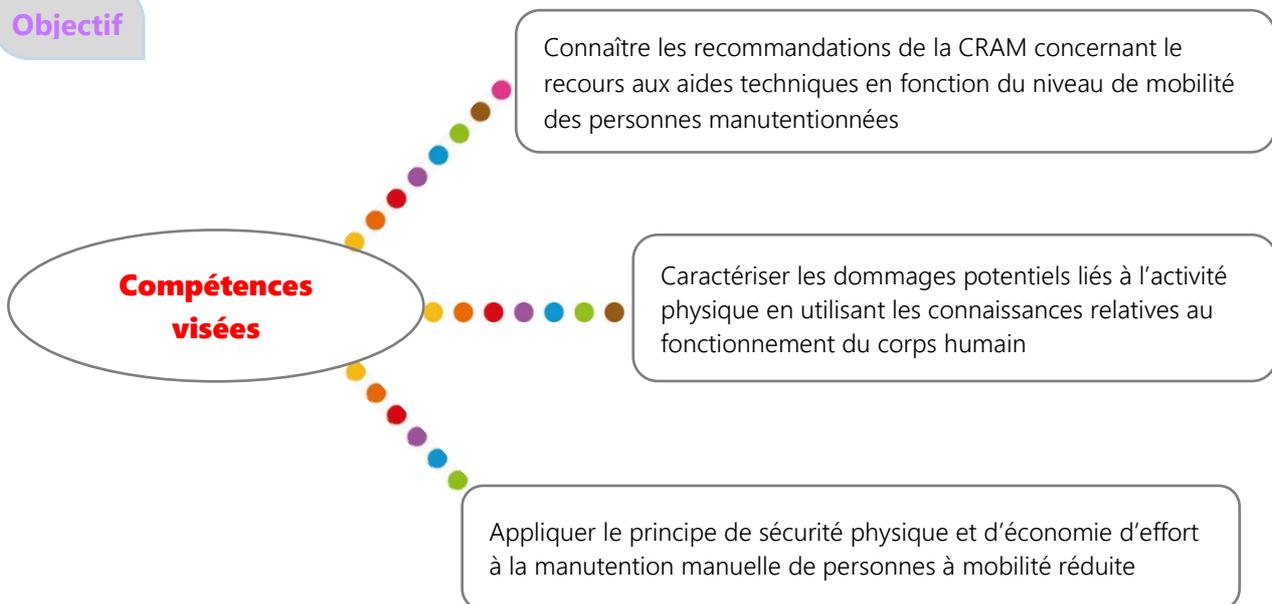
Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

### Objectif



### Contenu de la formation

- Enjeux de la sécurité physique nationaux, dans le secteur et dans l'établissement
- Recommandations de la CNAMTS concernant la manutention de personnes à mobilité réduite
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des principes de manutention des objets inanimés. Transfert de ces principes à la manutention de personnes
- Déplacements naturels de la personne
- Mise en pratique des trois classes de techniques de manutention manuelle pour les tâches suivantes (75% du temps de formation) :
  - Accompagnement à la marche
  - Rehaussement et abaissement sur fauteuil
  - Déplacements dans le lit : remonter la personne, la centrer, lui mettre le bassin, faire les soins de confort quotidien
  - Rehaussement et abaissement dans le lit
  - Transferts lit-fauteuil et fauteuil-lit

## Pédagogie

### Méthode

- Apprentissage des principes de sécurité physique et d'économie d'effort appliqués aux charges inertes et transfert à la manutention de personne à mobilité réduite.
- Exercices d'échauffement et de manutentions
- Mises en situation de manutention de personnes

### Outils

- CD « Prévention des risques liés à l'activité physique » - INRS, Film INRS « Napo, allégez la charge », CD « Travailler avec des personnes âgées » - INRS, Films INRS « Soignants : risques professionnels »

## Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation lors des exercices pratiques.

**Contrôle des résultats :** Mise en situation de manutention d'une personne à mobilité réduite en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

### **Critères d'évaluation :**

- ☑ Observe et prend en compte la spécificité de la situation
- ☑ Prend en compte le potentiel de la personne
- ☑ Utilise l'aide technique appropriée (si besoin)
- ☑ Donne les consignes appropriées
- ☑ Respecte les principes de sécurité et d'économie d'effort
- ☑ L'attestation de compétences est délivrée lorsque le stagiaire satisfait à 4 critères sur 5.

À l'issue, une attestation individuelle de formation sera remise aux stagiaires et des recommandations vous seront adressées indiquant les axes éventuels d'amélioration de votre démarche sécurité.

## Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

### Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

### Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

## Informations pratiques

Recyclage : Recommandé tous les 3 ans

Encadrement : Formateur certifié PRAP 2S